

Commune de PAYNS

Réunion du conseil municipal du 25 février 2021

Réunion du conseil municipal du 25 février 2021

Présents : M. SAINTON Michel, M. VILLAIN Philippe, Mme POTAUFEUX Marylène, M. DALLEMAGNE Bruno, Mme SOUVERAIN Elisabeth, M. LACAILLE Gérard, Mme LEBRUN-HUTINEL Françoise, M BOUTRELLE Thierry, Mme GIANNINI Evelyne Mme ANDRE JEAN Céline, Mme DESCHAMPS Sophie, M GALLOIS Olivier, Mme PICOT Florence

Absent excusé : M. TRAMUT Adrien

Absent : Mr BASSUT Laurent

Mme DESCHAMPS Sophie a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 février 2021
- Délégation d'attribution du conseil municipal au maire
- Convention de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du chemin des menuisiers
- Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil municipal que le choix de l'entreprise retenue concernant l'aménagement du parking sera ajouté à l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte rendu du conseil municipal du 04 février dernier a été transmis par voie dématérialisée lors de leur convocation au présent conseil. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve le compte rendu du 04 février 2021.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le contrôle de légalité nous a fait parvenir des remarques quant à la délibération n°30/2020 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal. Les points suivants nécessitaient d'être précisés :

- Les tarifs des droits de voirie et de stationnement ont été fixés dans la limite de 500€ par droit unitaire,
- Des limites aux zones U et 1AUA ont été fixées dans le cadre de l'exercice du droit de préemption
- Un montant maximum de 300 000 € a été fixé dans le cadre de la réalisation de lignes de trésorerie
- Le point concernant le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux a été supprimé

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES MENUISIERS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie du chemin des Menuisiers, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole dispose de la pleine compétence pour réaliser la création de réseaux principaux d'eaux pluviales.

Ces travaux de création des réseaux d'eaux pluviales étant concomitants aux travaux de voirie réalisés par la commune, il en résulte que la réalisation de ces projets constitue une opération globale relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrage distincts, à savoir la commune de Payns et la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

De ce fait, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole pourra déléguer à la commune de Payns la maîtrise d'ouvrage des travaux de création et de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales du chemin des Menuisiers via une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal **APPROUVE** la signature de cette convention.

AMENAGEMENT DU PARKING DU STADE DE FOOTBALL : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE RETENUE :

Sur proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 19 février dernier le conseil municipal décide de retenir l'entreprise ADAM FRERES pour l'aménagement du parking du stade de football. Le montant des travaux s'élève à la somme de 71 750 euros H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait part au conseil municipal de l'avancée des différents projets et travaux en cours concernant :

Plantations : Une fois la coupe des peupliers terminée et les terrains remis en état, une plantation d'environ 1400 peupliers sera effectuée.

Enfouissement réseaux avenue de la Gare : les travaux d'enfouissement devraient commencer à partir du mois d'avril. Parallèlement, le Syndicat des eaux va procéder à un renforcement du réseau d'eau pour les habitations situées entre le passage à niveau et le château d'eau.

Mme HUGUENOT Roseline est décédée récemment. Elle avait été conseillère municipale pendant deux mandats. Un coussin de fleurs a été déposé en sa mémoire.

Elagage platane : le platane rue du Gué étant devenu très volumineux, il a été procédé à son élagage.